



## Exemple de politique sur les facultés affaiblies

(Lois et règlements pertinents : Loi sur la santé et la sécurité dans les mines, Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines, Loi sur la sécurité et Règlement sur la santé et la sécurité au travail)

### BUT

Il incombe à (Nom de l'entreprise) de créer un environnement de travail sécuritaire pour tous les travailleurs, la direction, les visiteurs, les entrepreneurs et le grand public. Cette responsabilité comprend l'application de mesures dans une situation susceptible de nuire à la capacité d'un travailleur de travailler de manière sécuritaire.

### POLITIQUE

Toutes les personnes au service de (Nom de l'entreprise), y compris les entrepreneurs, doivent se présenter aptes au travail et être en mesure de s'acquitter de leurs fonctions en toute sécurité, sans les effets de facultés affaiblies.

L'affaiblissement des facultés comprend les effets de la consommation d'alcool, de drogues illicites, de drogues récréatives et de médicaments (d'ordonnance et en vente libre) ainsi que les effets de la fatigue, du stress, de la maladie ou de tout problème susceptible d'altérer le jugement ou le rendement d'un travailleur. Les gestionnaires et les superviseurs doivent pouvoir reconnaître toute situation inquiétante quant à la capacité d'une personne de travailler de manière sécuritaire, et y réagir rapidement.

Tout travailleur soupçonné d'avoir les facultés affaiblies sera immédiatement retourné chez lui. Le transport lui sera fourni par (Nom de l'entreprise). Le gestionnaire ou le superviseur doit documenter et signaler l'incident au directeur général, Ressources humaines, ainsi qu'au représentant du Comité mixte de santé et de sécurité au travail.

- Les travailleurs doivent recevoir une formation pour repérer et signaler les cas d'affaiblissement des facultés au travail.
- Les propriétaires, les gestionnaires et les superviseurs doivent recevoir une formation pour repérer, documenter et signaler les cas d'affaiblissement des facultés au travail. Ils ont également besoin d'une formation sur la protection des employés et les mesures correctives à prendre lors de manquements à la présente politique.

(Nom de l'entreprise) prendra des mesures d'adaptation (s'il y a lieu) et déterminera si un travailleur est apte à des tâches propres à son poste qui correspondent aux véritables exigences professionnelles sous-jacentes.

Les propriétaires, les gestionnaires, les superviseurs et les travailleurs seront formés de façon à repérer les dangers liés à l'affaiblissement des facultés au travail, ainsi qu'à atténuer et à contrôler les risques que de tels cas se produisent.

(Nom de l'entreprise) et ses travailleurs s'engagent à prendre les mesures suivantes pour éviter l'affaiblissement de facultés au travail :

- (Nom de l'entreprise) et ses travailleurs ne toléreront pas la présence ou l'influence de drogues illicites, de drogues récréatives ou d'alcool en milieu de travail, en tout temps;
- (Nom de l'entreprise) s'engage à sensibiliser les travailleurs aux répercussions de la toxicomanie, aux effets du stress, à l'importance de l'équilibre entre les vies personnelle et professionnelle, à la santé mentale et aux exigences que contient la présente politique;
- (Nom de l'entreprise) veillera, de concert avec le Comité mixte de santé et de sécurité, à examiner les heures de travail, le calendrier et les tâches à accomplir le soir tous les trois ans afin de réduire au minimum l'obligation de travailler par quarts la nuit ou le soir;
- (Nom de l'entreprise) mettra à la disposition des travailleurs un système de signalement anonyme pour qu'ils avertissent un superviseur de la présence d'une personne avec les facultés affaiblies dans le milieu de travail;
- (Nom de l'entreprise) fournira à tous les travailleurs un accès à la présente politique et à d'autres ressources au moyen d'un site intranet sécurisé.

La présente politique doit être revue chaque année par (Nom de l'entreprise), de concert avec le représentant du Comité mixte de santé et de sécurité au travail.

Toute personne n'adhérant pas à la présente politique est passible de mesures disciplinaires, qui peuvent inclure un congédiement immédiat ou le signalement de ses actions à la GRC.

Autorisé par (nom en lettres moulées) :		Entrée en vigueur :
Signature	Examiné par :	Date de l'examen :